



Demande de contrôle d'assainissement

Date de la demande

NOM et prénom

Adresse du pétitionnaire

Adresse du contrôle si
différente

Contact

email :

Tél :

Observation

Information sur la procédure

Le document devra être envoyé aux services techniques de la commune par mail à :

c.lecerf@chambourcy.fr ; services.techniques@chambourcy.fr .

L'entreprise mandaté par la commune (EAV) prendra contact avec vous par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous sur place. Le coût du contrôle vous sera facturé par le biais d'un titre d'un montant de 191,75 € H.T. en assainissement collectif et de 80 € H.T. en assainissement non collectif (ces montants peuvent évoluer). Un délai de trois semaines est nécessaire pour obtenir le rapport qui pourra vous être envoyé par mail ou par lettre postale.

N.B. :

La commune ne pourra réaliser de contrôle de conformité pour les appartements en copropriété ; de ce fait, il n'est pas obligatoire. Il serait nécessaire de contrôler l'ensemble de la copropriété et cette demande ne pourra être faite que par le syndic de copropriété et à ses frais.